

COMMUNE DE SERGY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 23 AOUT 2012

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 23 août 2012 à 19 heures sur convocation du Maire le 17/08/2012.

Etaient présents : Mmes et MM. LINGLIN (Maire), BUGOT, BURDAIRON, (adjoints), ALLENBACH, ALLARD, HOMOLA, LANZA, RICO, ROSA, ZIEGLER

Etait excusés : Mme ROPRAZ (procuration à M. Rosa)
M. MACCAFERRI (procuration à Mme Bugot)
M. LABBADI (procuration à Mme Lanza)
M. GUI SOLAN (procuration à M. Burdairon)
Mme JOUVE

Etaient absents : Mme VUAILLET-AOUKILI
M. RENAUD
M. MOINE

Assistait à la séance : Mme PEREZ (Secrétaire de Mairie)

Secrétaire de séance : M. RICO

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du compte-rendu du Conseil du 31/07/2012

2) Délibérations :

2) Délibérations :

2.1 Acquisition du centre sportif : travaux de bardage et d'étanchéité

2.2 Transfert de compétence à la CCPG concernant le périmètre du projet stratégique de développement Ferney-Voltaire/Grand-Sacconnex

3) Divers

I - Approbation du compte-rendu de la séance du 31 juillet 2012 du Conseil Municipal

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II – Délibérations

1°) Centre sportif : travaux d'étanchéité

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'acquisition du centre sportif, des travaux urgents d'étanchéité et de bardage doivent être réalisés.

C'est pourquoi il souligne qu'une annonce a été lancée le 5 juillet dernier concernant ces travaux.

Il propose au conseil municipal de valider la proposition de la seule entreprise qui a répondu, c'est-à-dire la société Loc'Invest.

Leur proposition est la suivante :

- Bardage en polycarbonate : 15 794.00 € HT.
- Etanchéité toit-terrasse : 49 919.50 € HT

Soit un montant total hors taxes de : 65 713.50 €

Le Conseil Municipal, avec 13 votes pour et une abstention (Lise BUGOT) :

- VALIDE le devis de la société Loc'Invest pour un montant de 65 713.50 € HT
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet

2°) Prise de compétence sur le périmètre du projet stratégique de développement Ferney-Voltaire/Grand-Saconnex

Monsieur le Maire informe que la CCPG s'est prononcée favorablement pour la prise de compétence sur le périmètre du projet stratégique de développement Ferney-Voltaire/Grand Saconnex le 19 juillet dernier. Cela étant, les communes doivent transférer cette compétence afin que celle-ci soit effective.

Monsieur le Maire propose au conseil de se prononcer favorablement sur le transfert de compétence tel que précisé ci-après :

« Création, extension, aménagement, réalisation, commercialisation et la promotion de la zone transfrontalière d'activités à vocation économique et d'habitat dénommée –PSD Ferney-Voltaire Grand-Saconnex- (telle que délimitée géographiquement par les éléments cartographiques annexés aux présents statuts), et pour la mise en œuvre des procédures afférentes, sous toute forme prévue par le code de l'urbanisme et la législation en vigueur.

La réalisation des équipements et aménagements publics nécessaires à la mise en place et au fonctionnement d'un service de transport en commun en site propre, des aménagements routiers qui seraient nécessaires à la desserte de la zone – PSD Ferney-Voltaire Grand Saconnex- et des équipements annexes, tels que prévus dans le cadre du contrat d'axe conclu entre le Département de l'Ain, la CCPG et, notamment, la commune de Feney-Voltaire.

Ces équipements pourront être réalisés par la CCPG, à l'intérieur de la zone – PSD Ferney-Voltaire Grand Saconnex-

Sur les voies publiques de la commune de Ferney-Voltaire, ainsi que, en tant que de besoin, sur les accessoires et abords de celles-ci

A ce titre, la CCPG pourra engager et conclure toute convention utile avec le Département dans le respect dispositions légales et règlementations en vigueur ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le transfert de compétence à la CCPG telle que précisé ci-avant.

III – DIVERS

Monsieur Burdairon informe qu'une réunion a eu lieu le 7 août dernier. Concernant l'aménagement de l'avenue du Jura. La somme des aménagements de voiries et des aménagements relatifs à la gestion de l'eau pluviale représente un aménagement largement plus élevé que prévu. Aussi, une réunion sera organisée avec tous les intervenants sur ce projet (Commune, Département, Maître d'œuvre, bureau d'études hydraulique...) afin de trouver une solution moins coûteuse.

Madame Bugot informe que la mare située à proximité du club de tennis a besoin d'être entretenue et sécurisée. Elle propose au conseil de l'aménager en conséquence suite à des devis réceptionnés en mairie (4 300 €HT).

Monsieur Burdairon informe le conseil de 2 évènements :

- Un sinistre (la foudre) qui s'est déroulé dans la soirée du 5 août a endommagé plusieurs équipements électriques de la mairie. Le dossier d'assurance est en cours.
- Le hangar communal a été cambriolé dans la nuit du 10 au 11 août 2012 (vol de différents matériels : tailles-haies, débrousailluses...). Le dossier d'assurance est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

| |
|---|
| Prochaine séance du Conseil : le mardi 4 septembre 2012 |
|---|